

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/07/2025

Application adresse E.legal.fr.com

99_AR-084-288400038-20250710-A25_094-AR

2025/105

Plus en ligne le 11/07/2025

**CENTRE DE GESTIC
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 10 juillet 2025

Tel. 04.32.44.89.30

N° 25/094

Arrêté du Président portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 6 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°22/12 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein des CAP placées auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu la délibération n°23/031 du 22 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°24/013 du 4 juillet 2024 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°25/003 du 28 janvier 2025 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A et B,

Vu l'arrêté n°22/217 du 14 décembre 2022 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/054 du 10 janvier 2023 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/138 du 17 juillet 2023 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°24/074 du 8 avril 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°24/108 du 13 août 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie B en date du 8 décembre 2022,

Considérant la mutation au sein d'une collectivité non affiliée au CDG84 de Monsieur Nicolas VIGOUROUX, représentant du personnel titulaire, en date du 1^{er} avril 2025, l'acceptation de Madame Estelle SAUVAGE, en date du 13 mai 2025 pour siéger à sa place, et l'acceptation de Monsieur Emmanuel GUERINET, en date du 22 mai 2025, pour siéger en tant que représentant du personnel suppléant,

Considérant le départ à la retraite au 1^{er} avril 2025, de Madame Chantal SEILLER, représentant du personnel titulaire, et l'acceptation de Madame Anne VERBOVEN, en date du 11 juin 2025, de siéger à sa place, et la désignation par l'organisation syndicale CGT, en date du 24 juin 2025, de Monsieur Denis VALENCE pour siéger en tant que représentant du personnel suppléant,

ARRETE

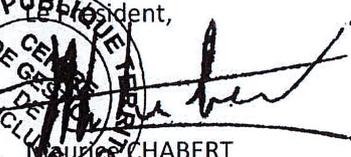
Article 1 : La composition de la commission administrative paritaire de catégorie B s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 10 juillet 2025, la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
CHABERT Maurice	Conseiller municipal de Gordes	RAMBAUD Françoise	Conseillère municipale de Gordes
JEAN Geneviève	Maire de Cabrières d'Aigues	PERELLO Didier	Maire de Goult
BLANC Carine	Adjointe au Maire de Monteux	MILLET Annie	Adjointe au Maire de Monteux
DURIEU Martine	Adjointe au Maire de Vedène	RIEU Laurence	Adjointe au Maire de Vedène
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	ROUX Ghislain	Maire de Malemort du Comtat
ROUET Frédéric	Maire de Villes sur Auzon	LABRO Claude	Maire de Sault
MICHELIER Valérie	Vice-Présidente de la C.A. Ventoux Comtat Venaissin	CHABAUD-GEVA Laurence	Maire de Saumane-de-Vaucluse
ANCEY Dominique	Adjointe au Maire de Jonquerettes	AIELLO André	Maire de St Hyppolite-le-Graveyron

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
SAUVAGE Estelle	C.A. du Grand Avignon	CFDT	GUERINET Emmanuel	Mairie d'Apt	CFDT
TENZA Clément	Mairie de Pertuis	CFDT	LEGGIO Marie-France	Mairie de Mornas	CFDT
MORALES Bernard	Mairie de Vedène	CGT	GHERASELGOUM Abdelmounen	Mairie de Vedène	CGT
VERBOVEN Anne	Mairie de Courthézon	CGT	VALENCE Denis	Mairie de Lauris	CGT
FERREOL Marjorie	Mairie de Pertuis	FO	TAKHEDMIT- MEDJAHED Smaïl	Mairie de l'Isle-sur-la- Sorgue	FO
GRANDIDIER Franck	Mairie de l'Isle-sur-la- Sorgue	FO	BOUQUILLON Didier	Mairie de Cabrières d'Avignon	FO
PORTE Patrick	Caisse de Crédit Municipal d'Avignon	SAFPT	MERTZ-ROMAN Nathalie	CCAS de Bédarrides	SAFPT
TAURELLE Valérie	C.A. Les Sorgues du Comtat	UNSA	RUIZ Sandra	Mairie de Caumont- sur-Durance	UNSA

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Président,

 CHABERT

REÇU EN PREFECTURE

1e 10/07/2025

Application agréée E-lejaisire.com

99_AR-084-266400039-20250710-R25_094-AR